

ANNEXE 1

Liste d'acceptation des déchets sur le site de Remondis France à Amblainville (60110)

N° de déchet	Nomenclature des déchetes	Description des déchetes	Quantité	Incinération	Destination
02 01 08	Déchets agrochimiques contenant des substances dangereuses	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 60 litres et stockés sur rétention.	1	Incinération	Hall n°2
06 01 01	Acide sulfurique et acide sulfureux	Ces déchets sont conditionnés dans des conteneurs en PEHD de 1000 litres. Ces conteneurs sont stockés sur rétention. Le titrage maxi. sera de 50%	2	Traitement physico-chimique	Hall n°2
06 01 02	Acide chlorhydrique	Ces déchets sont stockés dans la cuve n°1 en PEHD de 20 m³ (rétention en béton armé).	2		Cuve n°1
06 01 03	Acide fluorhydrique	Ces déchets sont conditionnés dans des conteneurs en PEHD de 1000 litres. Ces conteneurs sont stockés sur rétention.	1		Hall n°2
06 01 04	Acide phosphorique et acide phosphoreux		1		Hall n°2
06 01 05	Acide nitrique et acide nitreux		0,5		Hall n°2
06 01 99	Autres acides		1		Hall n°2
06 02 03	Hydroxyde d'ammonium	Ces déchets sont stockés dans la cuve n°2 en PEHD de 20 m³ (rétention en béton armé).	2	Valorisation énergétique en cimenterie	Cuve n°2
06 02 04	Hydroxyde de sodium et hydroxyde de potassium		2		20
06 02 05	Autres bases	Ces déchets sont conditionnés dans des conteneurs en PEHD de 1000 litres. Ces conteneurs sont stockés sur rétention.	1	Valorisation énergétique en cimenterie	Hall n°2
06 03 11	Sels solides et solutions contenant des cyanures	Les sels sont stockés dans des fûts plastiques de 200 litres. Les solutions sont stockées dans containers de 1000 litres en PEHD dans un local rétentionné fermé à clé. La concentration maxi sera de 50%	1	Recyclage et récupération des métaux	Hall n°2

06 03 13	Sels solides et solutions contenant des métaux lourds	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés sur rétention.	Recyclage et récupération des métaux ou valorisation énergétique en cimenterie	0,4	5	Hall n°2
06 03 14	Sels solides et solutions autres que ceux visés aux rubriques 06 03 11 et 06 03 13.			0,4	5	Hall n°2
06 03 15	Oxydes métalliques contenant des métaux lourds			0,4	5	Hall n°2
06 03 16	Oxydes métalliques autres que ceux visés à la rubrique 06 03 15			0,4	5	Hall n°2
06 03 99	Déchets non spécifiés ailleurs			0,4	5	Hall n°2
06 13 01	Produits phytosanitaires inorganiques, agents de protection du bois et autres biocides			0,4	5	Hall n°2
06 13 02	Charbon actif usé	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés sur rétention.	Régénération	0,4	5	Hall n°1
06 13 03	Noir de carbone		Valorisation énergétique en cimenterie	2	10	Hall n°2
07 05 01	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses	Ces déchets sont stockés dans la cuve n° 5 ou 6 en PEHD de 47 m³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.	Valorisation énergétique en cimenterie	2	10	Cuve n°5 ou 6
07 05 03	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés	Ces déchets sont conditionnés dans des conteneurs en PEHD de 200 l ou 1000 l. Ces conteneurs sont stockés sur rétention.	Valorisation énergétique en cimenterie	1	10	Hall n°1
07 05 04	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques			2	10	Hall n°1
07 05 07	Résidus de réaction et résidus de distillation halogénés			1	10	Hall n°2
07 05 08	Résidus de réaction et résidus de distillation	Ces déchets sont stockés dans la cuve n° 5 ou 6 en PEHD de 47 m³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.		2	10	Cuve n°5 ou 6

07 05 09	Gâteau de filtration et absorbants usés halogénés.	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastiques de 200 litres et stockés en rétention	Recyclage et récupération des métaux ou valorisation énergétique en cimenterie ou stabilisation pour CET de classe 2	2	10	Hall n°2
07 05 10	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés			2	10	Hall n°2
07 05 11	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses			2	10	Hall n°2
07 05 13	Déchets solides contenant des substances dangereuses	Ces déchets sont conditionnés dans des cartons ou des caisses plastiques et stockés en rétention	Valorisation énergétique en cimenterie	2	10	Hall n°2
07 05 99	Déchets non spécifiés ailleurs	Ces déchets sont conditionnés dans des cartons ou des caisses plastiques et stockés en rétention	Valorisation énergétique	1	2	Hall n°2
07 06 01	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses	Ces déchets sont stockés dans la cuve n°5 ou 6 en PEHD de 47 m³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.	Valorisation énergétique en cimenterie	2	10	Cuve n°5 ou 6
07 06 03	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés	Ces déchets sont conditionnés dans des conteneurs en PEHD de 200 l ou 1000 l. Ces conteneurs sont stockés sur rétention.		2	10	Hall n°1
07 06 04	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques			2	10	Hall n°1
07 06 07	Résidus de réaction et résidus de distillation halogénés			1	10	Hall n°2
07 06 08	Autres résidus de réaction et résidus de distillation	Ces déchets sont stockés dans la cuve n°5 ou 6 en PEHD de 47 m³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.	Valorisation énergétique en cimenterie	2	10	Cuve n°5 ou 6
07 06 09	Gâteau de filtration et absorbants usés halogénés.	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention	Recyclage et récupération des métaux ou valorisation énergétique en cimenterie ou stabilisation pour CET de classe 2	2	10	Hall n°2
07 06 10	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés			2	10	Hall n°2

07 06 11	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses				2	10	Hall n°2
07 06 99	Déchets non spécifiés ailleurs	Ces déchets sont conditionnés dans des cartons ou dans des caisses en plastiques et stockés en rétention	Valorisation énergétique	1	2		Hall n°2
07 07 01	Eaux de lavage et liqueurs mères aqueuses	Ces déchets sont stockés dans la cuve n° 5 ou 6 en PEHD de 47 m³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.	Valorisation énergétique en cimenterie	2	10		Cuve n°5 ou 6
07 07 03	Solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques halogénés	Ces déchets sont conditionnés dans des conteneurs en PEHD de 1000 litres. Ces conteneurs sont stockés sur rétention.		2	10		Hall n°1
07 07 04	Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques			2	10		Hall n°1
07 07 07	Résidu de réaction et résidu de distillation halogénés	Ces déchets sont conditionnés dans des conteneurs en PEHD de 1000 litres. Ces conteneurs sont stockés sur rétention.		1	10		Hall n°2
07 07 08	Autres résidus de réaction et résidu de distillation	Ces déchets sont stockés dans la cuve n° 5 ou 6 en PEHD de 47 m³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.		2	10		Cuve n°5 ou 6
07 07 09	Gâteaux de filtration et absorbants usés halogénés.	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention	Recyclage et récupération des métaux ou valorisation énergétique en cimenterie ou stabilisation pour CET de classe 2	2	10		Hall n°2
07 07 10	Autres gâteaux de filtration et absorbants usés	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention.		2	10		Hall n°2
07 07 11	Boues provenant du traitement in situ des effluents contenant des substances dangereuses			2	10		Hall n°2
07 07 99	Déchets non spécifiés ailleurs	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention.	Valorisation énergétique	1	2		Hall n°2
08 01 11	Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses : résidu de peinture solvantés			2,5	100		Hall n°1

08 01 12	Déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11.		2			Hall n°1
08 01 13	Boues provenant de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses.	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention.	0,5	Valorisation énergétique	5	Hall n°1
08 01 14	Boues provenant de peintures ou vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 13 : résidus d'encres d'imprimerie					Hall n°1
08 01 15	Boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses.		0,5		5	Hall n°1
08 01 16	Boues aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 15.		0,5		5	Hall n°1
08 01 17	Déchets provenant du décapage de peintures ou vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses.		0,5		5	Hall n°1
08 01 18	Déchets provenant du décapage de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 17.		0,5		5	Hall n°1
08 01 19	Suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis contenant des solvants organiques ou autres substances dangereuses.	Ces déchets sont conditionnés dans des conteneurs en PEHD de 1000 litres. Ces conteneurs sont stockés sur rétention.	0,5	Valorisation énergétique	5	Hall n°1
08 01 20	Suspensions aqueuses contenant de la peinture ou du vernis autres que celles visées à la rubrique 08 01 19.		0,5		5	Hall n°1
08 01 21	Déchets de décapants de peintures ou vernis.	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention.	0,4	Valorisation énergétique	2	Hall n°1
08 01 99	Déchets non spécifiés ailleurs.		1		2	Hall n°1
08 02 01	Déchets de produits de revêtement en poudre.		2		10	Hall n°2
08 02 02	Boues aqueuses contenant des matériaux céramiques.		0,6		2	Hall n°2
08 02 03	Suspensions aqueuses contenant des matériaux céramiques.	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention.		Valorisation énergétique		
08 02 99	Déchets non spécifiés ailleurs.					

08 03 07	Boues aqueuses contenant de l'encre			2	50	Hall n°1
08 03 08	Déchets liquides aqueux contenant de l'encre.	Ces déchets sont stockés dans la cuve n° 5 ou 6 en PEHD de 47 m ³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.		2	50	Cuve n°5 ou 6
08 03 12	Déchets d'encres contenant des substances dangereuses.			8	100	
08 03 13	Déchets d'encres autres que ceux visés à la rubrique 08 03 12.			2	20	
08 03 14	Boues d'encre contenant des substances dangereuses.	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention.		15	100	Hall n°2
08 03 15	Boues d'encre autres que celles visées à la rubrique 08 03 14.	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention.		2		Hall n°1
08 03 16	Déchets de solutions de gravure à l'eau forte.	Ces déchets sont stockés dans la cuve n° 5 ou 6 en PEHD de 47 m ³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.		2	5	Cuve n°5 ou 6
08 03 17	Déchets de toner d'impression contenant des substances dangereuses.	Ces déchets sont conditionnés dans des caisses en plastique de 600 litres et stockés en rétention				Hall n°2
08 03 18	Déchets de toner d'impressions autres que ceux visés à la rubrique 08 03 17.					Hall n°2
08 03 19	Huiles dispersées	Ces déchets sont livrés dans des fûts plastiques de 200 litres. Ils sont ensuite conditionnés dans la cuve n°3, n°4 en PEHD de 10 m ³ ou dans la cuve n°5 ou n°6 en PEHD de 47 m ³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.	Incineration en cimenterie avec valorisation énergétique	1	30	Cuve n°3 ou 4
08 03 99	Déchets non spécifiés ailleurs			5	100	Cuve n°5 ou 6
08 04 09	Déchets de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention.	Valorisation énergétique	6	60	Hall n°1
08 04 10	Déchets de colles et mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 09.					

08 04 11	Boues de colles et mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.								
08 04 12	Boues de colles et mastics autres que celles visées à la rubrique 08 04 11.								
08 04 13	Boues aqueuses contenant des colles ou mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses.								
08 04 14	Boues aqueuses contenant des colles et mastics autres que celles visées à la rubrique 08 04 13.								
08 04 15	Déchets liquides aqueux contenant des colles ou mastics contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses			Ces déchets sont livrés dans des fûts plastiques de 200 litres. Ils sont ensuite conditionnés dans la cuve n°5 ou n°6 en PEHD de 47 m ³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.	4	20		4	Cuve n°5 ou 6
08 04 16	Déchets liquides aqueux contenant des colles ou mastics autres que ceux visés à la rubrique 08 04 15				4	20		4	
08 04 17	Huile de résine			Ils sont ensuite conditionnés dans la cuve n°3, n°4 en PEHD de 10 m ³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.	0,2	1		0,2	Cuve n°3 ou 4
08 04 99	Déchets non spécifiés ailleurs			Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention.	0,4	1		0,4	Hall n°2
08 05 01	Déchets d'isocyanates			Ces déchets sont conditionnés dans des fûts spécifiques de 200 litres et stockés en rétention.	0,8	10		0,8	Hall n°2
09 01 01	Bains de développement aqueux contenant un activateur			Les déchets sont stockés dans les différentes cuves de stockage de 20 et 30 m ³ (rétention en béton armé), selon la nature du déchet et en conteneurs de 600 ou 1000 litres en fonction de leur compatibilité*. Ces cuves et conteneurs sont stockés sur rétention.	95	9000		95	Cuve n°7, 8, 9 ou 10
09 01 02	Bains de développement aqueux pour plaques offset.								

09 01 03	Bains de développement contenant des solvants.							
09 01 04	Bains de fixation.							
09 01 05	Bains de blanchiment et bains de blanchiment/fixation.							
09 01 06	Déchets contenant de l'argent provenant des installations de " traitements de déchets photographiques " des clients			2	Valorisation du métal	Ces déchets sont stockés dans des sacs plastiques étiquetés. Ces sacs sont rangés dans des caisses plastiques.	20	Coffre fort
09 01 07	Pellicules et papiers photographiques contenant de l'argent ou des composés de l'argent : Films imprimerte, radios médicales et films photo			25	Valorisation du métal puis incinération avec récupération énergétique	Ces déchets sont stockés dans des paniers métalliques	250	Hall n°2
09 01 08	Pellicules et papiers photographiques sans argent ni composés de l'argent			1	Valorisation énergétique	Ces déchets sont stockés dans des paniers métalliques ou dans des big bags.	5	
09 01 10	Appareils photographiques à usage unique sans piles			2	Valorisation du plastique	Ces déchets sont stockés dans des box en carton renforcé.	10	
09 01 11	Appareils photographiques à usage unique contenant des piles visées aux rubriques 16 06 01, 16 06 02 ou 16 06 03			2	Valorisation du plastique	Ces déchets sont stockés dans des box en carton.	25	Hall n°2
09 01 12	Appareils photographiques à usage unique contenant des piles autres que ceux visés à la rubrique 09 01 11			1	Valorisation du plastique et du métal	Ces déchets sont stockés dans des box en carton	10	Hall n°2
09 01 13	Déchets liquides aqueux provenant de la récupération in situ de l'argent autres que ceux visés à la rubrique 09 01 06			5	Incinération en cimenterie avec valorisation énergétique	Ces déchets sont livrés dans des fûts plastiques de 200 litres. Ils sont ensuite conditionnés dans la cuve n°5 ou n°6 en PEHD de 47 m³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.	50	Cuve n°5 ou 6
09 01 99	Déchets non spécifiés ailleurs : Plaques offset + écrans plomb+ Compact Disques			25	Valorisation matière	Les plaques offset sont stockées sur palette avec cerclage. Les CD sont stockés dans des cartons sur palette. Les écrans en plomb sont stockés sur palette.	200	Hall n°2
10 07 01	Scories provenant de la production primaire et secondaire			2	Valorisation des métaux	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention	11	Hall n°2

10 07 02	Crasses et écumes provenant de la production primaire et secondaire.							
10 07 03	Déchets solides provenant de l'épuration des fumées.							
10 07 04	Autres fines et poussières.							
10 07 05	Boues et gâteaux de filtration provenant de l'épuration des fumées.							
10 07 07	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement contenant des hydrocarbures.			2	Valorisation énergétique	2	5	Hall n°1
10 07 08	Déchets provenant de l'épuration des eaux de refroidissement autres que ceux visés à la rubrique 10 07 07.			2			5	
10 07 99	Déchets non spécifiés ailleurs.				Valorisation énergétique			Hall n°2
10 11 99	Déchets non spécifiés ailleurs.			1	Valorisation matière		5	Hall n°2
10 12 11	Déchets d'émaillage contenant des métaux lourds			1	Recyclage et récupération des métaux		5	Hall n°2
11 01 05	Acides de décapage			1	Traitement physico-chimique ou Valorisation énergétique en cimenterie		10	Hall n°2
11 01 06	Acides non spécifiés ailleurs			1			10	Hall n°2
11 01 07	Base de décapage			10			20	Hall n°2
11 01 08	Boue de phosphatation			2	Valorisation énergétique en cimenterie ou stabilisation pour CET de classe 2		10	Hall n°2
11 01 09	Boue et gâteau de filtration contenant des substances dangereuses			2			10	Hall n°2

11 01 11	Liquides aqueux de rinçage contenant des substances dangereuses	Ces déchets sont livrés dans des fûts plastiques de 200 litres. Ils sont ensuite conditionnés dans la cuve n°5 ou n°6 en PEHD de 47 m ³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.	Incinération en cimenterie avec valorisation énergétique	1	10	Cuve n°5 ou 6
11 01 13	Déchets de dégraissage contenant des substances dangereuses	Ces déchets sont livrés dans des fûts plastiques de 200 litres. Ils sont ensuite conditionnés dans la cuve n°3, n°4 en PEHD de 10 m ³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.	Incinération en cimenterie avec valorisation énergétique	1	10	Cuve n°3 ou 4
11 01 15	Eluats et boues provenant du système à membrane et des systèmes d'échange d'ions contenant des substances dangereuses	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention	Valorisation énergétique en cimenterie ou stabilisation pour CET de classe 2	0,8	10	Hall n°2
11 01 16	Résines échangeuses d'ions saturées ou usées	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention	Incinération en cimenterie avec valorisation énergétique	0,8	10	Hall n°2
11 01 98	Autres déchets contenant des substances dangereuses			0,8	10	Hall n°2
11 01 99	Déchets non spécifiés ailleurs			0,8	10	Hall n°2
11 02 02	Boues provenant de l'hydrometallurgie du zinc (y compris jarosite et goethite)		Recyclage et récupération des métaux ou valorisation énergétique en cimenterie ou stabilisation pour CET de classe 2	2	10	Hall n°2
11 02 05	Déchets provenant des procédés hydro métallurgiques du cuivre contenant des substances dangereuses		Recyclage et récupération des métaux ou valorisation énergétique en cimenterie	0,8	10	Hall n°2
11 02 07	Autres déchets contenant des substances dangereuses		Valorisation énergétique en cimenterie	0,8	10	Hall n°2

11 02 99	Déchets non spécifiés ailleurs				0,8	10	Hall n°2
11 03 01	Déchets cyanurés.	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts plastiques de 200 litres et stockés sur rétention dans un local fermé à clé.			1	10	Hall n°2
12 01 06	Huiles d'usinage à base minérale contenant des halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions)	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention			0,8	10	Hall n°2
12 01 07	Huiles d'usinage à base minérale sans halogènes (pas sous forme d'émulsions ou de solutions)	Ces déchets sont livrés dans des fûts plastiques de 200 litres. Ils sont ensuite conditionnés dans la cuve n°3, n°4 en PEHD de 10 m³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.			1	10	Cuve n°3 ou 4
12 01 08	Emulsions et solutions d'usinage contenant des halogènes	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention			0,8	10	Hall n°2
12 01 09	Emulsions et solutions d'usinage sans halogènes	Ces déchets sont livrés dans des fûts plastiques de 200 litres. Ils sont ensuite conditionnés dans la cuve n°3, n°4 en PEHD de 10 m³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.			1	10	Cuve n°3 ou 4
12 01 10	Huiles d'usinage de synthèse				1	10	Cuve n°3 ou 4
12 01 12	Déchets de cires et graisse	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention.			0,8	10	Hall n°1
12 01 14	Boues d'usinage contenant des substances dangereuses	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention			0,8	10	Hall n°2
12 01 16	Déchets de grenailage contenant des substances dangereuses				0,8	10	Hall n°2
12 01 18	Boues métalliques (provenant du meulage et de l'affûtage) contenant des hydrocarbures				0,8	10	Hall n°2

12 01 19	Huiles d'usinage facilement biodégradables	Les déchets sont livrés dans des fûts plastiques de 200 litres. Ils sont ensuite conditionnés dans la cuve n°3, n°4 en PEHD de 10 m ³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.	Valorisation énergétique	1	10	Cuve n°3 ou 4
12 01 20	Déchets de meulage et matériaux de meulage contenant des substances dangereuses	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastiques de 200 litres et stockés en rétention	Recyclage et récupération des métaux	2	10	Hall n°2
12 03 01	Liquides aqueux de nettoyage	Les déchets sont livrés dans des fûts plastiques de 200 ou 1000 litres. Ils sont ensuite conditionnés dans la cuve n°5 ou n°6 en PEHD de 47 m ³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.	Valorisation énergétique en cimenterie	1	50	Cuve n°5 ou 6
12 03 02	Déchets du dégraissage à la vapeur	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention.	Valorisation énergétique en cimenterie	0,8	10	Hall n°1
13 01 01	Huiles hydrauliques contenant des PCB (1)	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention en acier.	Filière de revalorisation spécifique	0,4	5	Hall n°2
13 01 04	Autres huiles hydrauliques chlorées (émulsions)	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention	Valorisation énergétique	0,8	10	Hall n°2
13 01 05	Huiles hydrauliques non chlorées (émulsions).	Ces déchets sont stockés dans des conteneurs en PEHD de 1000 litres situés sur rétention.	Valorisation énergétique en cimenterie	1	10	Hall n°2
13 01 09	Huiles hydrauliques chlorées à base minérale		Valorisation énergétique	1	5	Hall n°2
13 01 10	Huiles hydrauliques non chlorées à base minérale.	Ces déchets sont stockés dans des conteneurs en PEHD de 1000 litres situés sur rétention.	Valorisation énergétique en cimenterie	1	10	Hall n°2
13 01 11	Huiles hydrauliques synthétiques	Ces déchets sont livrés dans des fûts plastiques de 200 litres. Ils sont ensuite conditionnés dans la cuve n°3, n°4 en PEHD de 10 m ³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.		1	10	Cuve n°3 ou 4
13 01 12	Huiles hydrauliques facilement biodégradables			1	10	Cuve n°3 ou 4
13 01 13	Autres huiles hydrauliques			1	10	Cuve n°3 ou 4

13 02 04	Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification chlorées à base minérale	Ces déchets sont stockés dans des conteneurs en PEHD de 1000 litres situés sur rétention.	Filière de revalorisation spécifique	0,4	5	Hall n°2
13 02 05	Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale			1	10	Hall n°2
13 02 06	Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques			1	10	Hall n°2
13 02 07	Huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification facilement biodégradables	Ces déchets sont livrés dans des fûts plastiques de 200 litres. Ils sont ensuite conditionnés dans la cuve n°3, n°4 en PEHD de 10 m³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.		1	10	Cuve n°3 ou 4
13 02 08	Autres huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification			1	10	Cuve n°3 ou 4
13 03 01	Huiles isolantes et fluides caloporteurs contenant des PCB	Ces déchets sont stockés dans des conteneurs en PEHD de 1000 litres situés sur rétention en acier.	Filière de revalorisation spécifique	1	2	Hall n°2
13 03 06	Huiles isolantes et fluides caloporteurs chlorés à base minérale autres que ceux visés à la rubrique 13 03 01	Ces déchets sont stockés dans des conteneurs en PEHD de 1000 litres situés sur rétention.	Valorisation énergétique en cimenterie	1	2	Hall n°2
13 03 07	Huiles isolantes et fluides caloporteurs non chlorés à base minérale	Ces déchets sont livrés dans des fûts plastiques de 200 litres. Ils sont ensuite conditionnés dans la cuve n°3, n°4 en PEHD de 10 m³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.		0,2	2	Cuve n°3 ou 4
13 03 08	Huiles isolantes et fluides caloporteurs non chlorés à base minérale			0,2	2	Cuve n°3 ou 4
13 03 09	Huiles isolantes et fluides caloporteurs facilement biodégradables			0,2	2	Cuve n°3 ou 4
13 03 10	Autres huiles isolantes et fluides caloporteurs			0,2	2	Cuve n°3 ou 4
13 05 01	Déchets solides provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbures	Ces déchets sont stockés dans des conteneurs en PEHD de 1000 litres situés sur rétention.	Incinération	1	10	Hall n°1

13 05 02	Boues provenant de séparateurs eau/hydrocarbures	Ces déchets sont stockés dans des conteneurs en PEHD de 1000 litres situés sur rétention.	Valorisation énergétique en cimenterie	1	10	Hall n°1
13 05 03	Boues provenant de déshuileurs	Ces déchets sont stockés dans des conteneurs en PEHD de 1000 litres situés sur rétention.		1	10	Hall n°1
13 05 06	Hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures.	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention	Valorisation énergétique en cimenterie	1	10	Hall n°1
13 05 07	Eau mélangée à des hydrocarbures provenant de séparateurs eau/hydrocarbures.	Ces déchets sont stockés dans des conteneurs en PEHD de 1000 litres situés sur rétention.		1	10	Hall n°1
13 05 08	Mélanges de déchets provenant de dessableurs et de séparateurs eau/hydrocarbures	Ces déchets sont stockés dans des conteneurs en PEHD de 1000 litres situés sur rétention.		1	5	Hall n°1
13 07 01	Fioul et gazole	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention		0,4	5	Hall n°1
13 07 02	Essence			0,4	5	Hall n°1
13 07 03	Autres combustibles (y compris mélanges)			0,4	5	Hall n°1
14 06 01	Chlorofluorocarbones, HCFC, HFC	Ces déchets sont stockés dans des armoires coupe feu 2 heures (nombre maximal d'armoires : 5). Les déchets sont livrés dans des fûts plastiques de 200 litres.	Valorisation énergétique	0,4	5	Hall n°2
14 06 02	Autres solvants et mélanges de solvants halogénés	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention.	Valorisation énergétique en cimenterie	1	10	Hall n°1
14 06 03	Autres solvants et mélanges de solvants	Ces déchets sont stockés dans des conteneurs en PEHD de 1000 litres situés sur rétention		1	10	Hall n°1
14 06 04	Boues ou déchets solides contenant des solvants halogénés	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention	Valorisation énergétique en cimenterie	0,4	5	Hall n°1
14 06 05	Boues ou déchets solides contenant d'autres solvants	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention		0,4	5	Hall n°1
15 01 01	Emballages en papier/carton	Ces déchets sont stockés en alvéole, puis compactés, les balles sont ensuite stockées sur une aire couverte.	Valorisation du carton et du papier	3	15	Hall n°3 / Alvéole 1

15 01 02	Emballages en matières plastiques : films non imprimés	Ces déchets sont stockés en alvéole, puis compactés, les balles sont ensuite stockées sur une aire couverte.	Valorisation du plastique	1	10	Hall n°3 / Alvéole 2
15 01 03	Emballages en bois	Ces déchets sont livrés en benne et stockés dans l'alvéole 5	Valorisation du bois	4	70	Hall n°3 / Alvéole 5
15 01 04	Emballages métalliques	Ces déchets sont livrés en benne et stockés dans l'alvéole 8	Valorisation du métal	4	70	Hall n°3 / Alvéole 8
15 01 05	Emballages composites	Ces déchets sont livrés en benne et stockés dans l'alvéole 3 ou 4	Valorisation matière	4	70	Hall n°3 / Alvéole 3 ou 4
15 01 06	Emballages en mélange			4	70	Hall n°3 / Alvéole 3 ou 4
15 01 07	Emballages en verre	Ces déchets sont livrés en benne et stockés dans l'alvéole 7	Valorisation du verre	4	70	Hall n°3 / Alvéole 7
15 01 09	Emballages textiles	Ces déchets sont livrés en benne et stockés dans l'alvéole 3 ou 4	Valorisation du textile	4	70	Hall n°3 / Alvéole 3 ou 4
15 01 10	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminées par de tels résidus : pots d'encre et pots de peinture	Ces déchets sont collectés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en benne étanche.	Valorisation matière	32	700	Hall n°1
15 01 10	Emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminées par de tels résidus : bidons vides ayant contenu des produits dangereux	Ces déchets sont stockés dans des conteneurs de 1000 litres ouverts.	Valorisation matière	5	50	Hall n°1
15 01 11	Emballages métalliques contenant une matrice poreuse solide dangereuse (par exemple, amiante), y compris des conteneurs à pression vides	Ces déchets sont stockés dans des conteneurs de 1000 litres ouverts	Valorisation matière	1	5	Hall n°1
15 02 02	Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses	Ces déchets sont collectés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en benne étanche.		25	700	Hall n°1
15 02 03	Absorbants, matériaux filtrants, chiffons d'essuyage et vêtements de protection autres que ceux visés à la rubrique 15 02 02	Ces déchets sont livrés en benne et stockés en benne	Valorisation énergétique	5	50	Hall n°1
16 01 03	Pneus hors d'usage	Ces déchets sont livrés en benne et stockés en benne	Valorisation matière	5	10	Hall n°1
16 01 07	Filtres à huile	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention	Filière de revalorisation spécifique	2	10	Hall n°2

16 01 08	Composants contenant du mercure				0,2	1	Hall n°2
16 01 09	Composants contenant des PCB	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention en acier			0,2	1	Hall n°2
16 01 10	Composants explosifs (par exemple, coussins gonflables de sécurité) Composants déséquipés et vidés de poudre	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention.	Filière de revalorisation spécifique		0,2	2	Hall n°2
16 01 11	Patins de freins contenant de l'amiante		Filière spécifique		0,2	1	
16 01 12	Patins de freins autres que ceux visés à la rubrique 16 01 11				0,4	5	
16 01 13	Liquides de frein		Valorisation énergétique en cimenterie		0,5	10	
16 01 14	Antigel contenant des substances dangereuses				1	10	
16 01 15	Antigel autres que ceux visés à la rubrique 16 01 14				1	10	
16 01 16	Réservoirs vides de gaz liquéfié	Ces déchets sont livrés en benne et stockés dans l'alvéole 8	Valorisation du métal		1	10	Hall n°3/ Alvéole 8
16 01 17	Métaux ferreux				25	100	Hall n°3/ Alvéole 8
16 01 18	Métaux non ferreux				25	100	Hall n°3/ Alvéole 8
16 01 19	Matières plastiques	Ces déchets sont stockés en alvéole, puis compactés, les balles sont ensuite stockées sur aire couverte.	Valorisation du plastique		2	10	Hall n°3/ Alvéole 2
16 01 20	Verre	Ces déchets sont stockés en alvéole, puis sont ensuite stockés sur aire couverte.	Valorisation du verre		2	10	Hall n°3/ Alvéole 7
16 01 21	Composants dangereux autres que ceux visés aux rubriques 16 01 07 à 16 01 11, 16 01 13 et 16 01 14	Ces déchets sont stockés dans des pallox plastiques de 600 litres situés sur rétention.	Valorisation énergétique		0,6	2	Hall n°2
16 01 22	Composants non spécifiés ailleurs				0,6	2	Hall n°2
16 01 99	Déchets non spécifiés ailleurs				0,6	2	Hall n°2

16 02 09	DEEE : Transformateurs et accumulateurs contenant des PCB	Ces déchets sont stockés sur des rétentions en acier de 5 m ³	Valorisation matière (plastique, bois, métaux) Régénération des huiles et décontamination par un centre agréé pour les PCB et CFC	12	124	Hall n°2
16 02 10	DEEE : Equipements mis au rebut contenant des PCB ou contaminés par de telles substances autres que ceux visés à la rubrique 16 02 09					
16 02 11	DEEE : Equipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbones, des HCFC ou des HFC	Ces déchets sont stockés dans des armoires coupe feu de 2 heures.				
16 02 13	DEEE : Equipements mis au rebut contenant des composants dangereux (2) autres que ceux visés aux rubriques 16 02 09 à 16 02 12	Ces déchets sont stockés dans des box carbons ou des caisses en plastique.				
16 02 14	DEEE: Equipements mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 02 09 à 16 02 13	Ces déchets sont répartis en déchets PCB et CFC				
16 02 15	DEEE : Composants dangereux retirés des équipements mis au rebut.					
16 02 16	DEEE : Composants retirés des équipements mis au rebut autre que ceux visés à la rubrique 16 02 15.					
16 03 03	Déchets d'origine minérale contenant des substances dangereuses	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention.	Incinération	2	20	Hall n°2
16 03 04	Déchets d'origine minérale autres que ceux visés à la rubrique 16 03 03					
16 03 05	Déchets d'origine organique contenant des substances dangereuses					

16 03 06	Déchets d'origine organique autres que ceux visés à la rubrique 16 03 05							
16 05 04	Gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses : Bombes aérosols vides ou pleines	Ces déchets sont stockés dans des caisses en carton ou en bois.	Valorisation matière et énergétique	15	700	Local ADF ou aires extérieures fermées à clé		
16 05 05	Gaz en récipients à pression autres que ceux visés à la rubrique 16 05 04			0,5				
16 05 06	Produits chimiques de laboratoire à base de ou contenant des substances dangereuses, y compris les mélanges de produits chimiques de laboratoire	Ces déchets sont stockés dans des caisses en plastique de 600 litres sur rétention	Incinération ou traitement physico-chimique	0,4	5	Hall n°2		
16 05 07	Produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut	Ces déchets sont stockés dans des caisses en plastique de 600 litres sur rétention.		0,4	5	Hall n°2		
16 05 08	Produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut			0,4	5	Hall n°2		
16 05 09	Produits chimiques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 16 05 06, 16 05 07 ou 16 05 08			0,4	5	Hall n°2		
16 06 01	Accumulateurs au plomb	Ces déchets sont stockés dans des fûts en plastiques ou métalliques 200 litres en rétention.	Valorisation matière	160	2000	Hall n°2		
16 06 02	Accumulateurs Ni-Cd			0,4	2	Hall n°2		
16 06 03	Piles contenant du mercure			0,2	1	Hall n°2		
16 06 04	Piles alcalines (sauf rubrique 16 06 03)		Valorisation de métaux	0,4	2	Hall n°2		
16 06 05	Autres piles et accumulateurs							
16 06 06	Electrolytes de piles et accumulateurs collectés séparément	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastiques ou métalliques de 200 litres et stockés en rétention.		0,4	5	Hall n°2		
16 08 01	Catalyseurs usés contenant de l'or, de l'argent, du rhénium, du rhodium, du palladium, de l'iridium ou du platine (sauf rubrique 16 08 07)	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastiques de 200 litres et stockés en rétention	Valorisation de métaux	2	5	Coffre fort		

16 10 01	Déchets liquides aqueux contenant des substances dangereuses	Ces déchets sont stockés dans des fûts en plastique de 200 litres. Ils sont ensuite conditionnés dans la cuve n°5 ou n°6 en PEHD de 47 m ³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.	Incinération	2	20	Cuve n°5 ou 6
16 10 02	Déchets liquides aqueux autres que ceux visés à la rubrique 16 10 01					
16 10 03	Concentrés aqueux contenant des substances dangereuses					
16 10 04	Concentrés aqueux autres que ceux visés à la rubrique 16 10 03					
17 02 01	Bois	Ces déchets sont livrés en benne et stockés dans l'alvéole 5	Valorisation du bois	5	70	Hall n°3 / Alvéole 5
17 02 02	Verre	Ces déchets sont livrés en benne et stockés dans l'alvéole 7	Valorisation du verre	5	70	Hall n°3 / Alvéole 7
17 02 03	Matières plastiques	Ces déchets sont livrés en benne et stockés dans l'alvéole 2	Valorisation du plastique	5	70	Hall n°3 / Alvéole 2
17 02 04	Bois, verre et matières plastiques contenant des substances dangereuses ou contaminés par de telles substances	Ces déchets sont livrés en benne et stockés en benne	Valorisation matière	30	2000	Hall n°1
17 04 09	Déchets métalliques contaminés par des substances dangereuses	Ces déchets sont livrés en pallox et stockés en benne	Valorisation matière	2	25	Hall n°1
17 04 10	Câbles contenant des hydrocarbures, du goudron ou d'autres substances dangereuses			2	25	Hall n°1
17 06 01	Matériaux d'isolation contenant de l'amiante	Ces déchets sont livrés en big bags et stockés dans le conditionnement d'origine	Filière de spécifique	2	25	Hall n°2
17 06 03	Autres matériaux d'isolation à base de ou contenant des substances dangereuses	Ces déchets sont livrés en big bags et stockés dans le conditionnement d'origine	Filière de spécifique	2	25	Hall n°2

17 06 05	Matériaux de construction contenant de l'amiante	Ces déchets sont livrés en big bags et stockés dans le conditionnement d'origine	Filière de spécifique	2	25	Hall n°2
18 01 01	Objets piquants et coupants (sauf rubrique 18 01 03)	Ces déchets sont stockés dans des fûts et jerricanes en plastique à usage unique, le tout sur palette filmée.	Décontamination et valorisation matière	1	10	Container réfrigéré
18 01 02	Déchets anatomiques et organes, y compris sacs de sang et réserves de sang (sauf rubrique 18 01 03)	Ces déchets sont stockés dans des cartons rigides avec une sachette en plastique le tout sur palette filmée	Incinération	1	10	Container réfrigéré
18 01 03	Déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection	Ces déchets sont stockés dans des fûts et jerricanes en plastique à usage unique, le tout sur palette filmée	Décontamination et incinération	1	10	Container réfrigéré
18 01 04	Déchets dont la collecte et l'élimination ne font pas l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection (par exemple vêtements, plâtres, draps, vêtements jetables, langes)	Ces déchets sont stockés dans des cartons avec une sachette en plastique le tout sur palette filmée	Décontamination et valorisation matière	1	10	Hall n°2
18 01 06	Produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses	Ces déchets sont stockés dans des caisses en plastique de 600 litres sur rétention	Incinération ou traitement physicochimique	0,8	10	Hall n°2
18 01 07	Produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 01 06			0,8	10	Hall n°2
18 01 08	Médicaments cytotoxiques et cytostatiques	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastiques de 200 litres et stockés en rétention.	Incinération	0,1	1	Hall n°2
18 01 09	Médicaments autres que ceux visés à la rubrique 18 01 08			0,1	1	Hall n°2
18 01 10	Déchets d'amalgame dentaire		Valorisation matière	0,1	1	Hall n°2
18 02 01	Objets piquants et coupants (sauf rubrique 18 02 02)	Ces déchets sont stockés dans des fûts et jerricanes en plastique à usage unique, le tout sur palette filmée	Décontamination et valorisation matière	0,1	50	Container réfrigéré
18 02 02	Déchets dont la collecte et l'élimination font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection		Incinération	0,1	10	Container réfrigéré

	Déchets dont la collecte et B135 font l'objet de prescriptions particulières vis-à-vis des risques d'infection		Décontamination et incinération	0,1	2	Container réfrigéré
18 02 03	Produits chimiques à base de ou contenant des substances dangereuses	Ces déchets sont stockés dans des caisses en plastique de 600 litres sur rétention	Incinération ou traitement physicochimique	0,8	10	Hall n°2
18 02 06	Produits chimiques autres que ceux visés à la rubrique 18 02 05			0,8	10	Hall n°2
18 02 07	Médicaments cytotoxiques et cytostatiques	Ces déchets sont stockés dans des cartons avec une sachette en plastique le tout sur palette filmée	Incinération	0,1	1	Hall n°2
18 02 08	Médicaments autres que ceux visés à la rubrique 18 02 07			0,1	1	Hall n°2
20 01 01	Papiers et cartons	Ces déchets sont stockés en alvéole, puis compactés, les balles sont ensuite stockées sur une aire couverte	Valorisation	30	500	Hall n°3/ Alvéole 1
20 01 02	Verre	Ces déchets sont livrés en benne et stockés dans l'alvéole 7	Valorisation du verre	30	500	Hall n°3 / Alvéole 7
20 01 10	Vêtements	Ces déchets sont livrés en benne et stockés dans l'alvéole 3 ou 4	Valorisation du textile	1	10	Hall n°3 / Alvéole 3 ou 4
20 01 11	Textiles			1	10	Hall n°3 / Alvéole 3 ou 4
20 01 13	Fractions collectées séparément : solvants	Ces déchets sont stockés livrés dans des fûts en plastique de 200 litres. Ils sont ensuite conditionnés dans la cuve n°5 ou n°6 en PEHD de 47 m ³ (rétention en béton armé) en fonction de leur compatibilité*.	Incinération	1	10	Cuve n°5 ou 6
20 01 14	Fractions collectées séparément : acides	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention.	Incinération	1	10	Hall n°2
20 01 15	Déchets basiques			1	10	Hall n°2
20 01 17	Produits chimiques de la photographie	Les déchets sont stockés dans les différentes cuves de stockage de 20 et 30 m ³ (rétention en béton armé) selon la nature du déchet et en conteneurs de 600 ou 1000 litres en fonction de leur compatibilité*. Ces cuves et conteneurs sont stockés sur rétention.	Evaporation puis incinération en cimenterie avec valorisation énergétique	1	10	Cuve n°7, 8, 9 ou 10

20 01 19	Pesticides	Ces déchets sont stockés dans des pallox plastiques de 600 litres situés sur rétention.	Incinération	0,6	5	Hall n°2
20 01 21	Tubes fluorescents et autres déchets contenant du mercure : Néons	Ces déchets sont stockés dans des boîtes carton alvéolés	Valorisation matière et énergétique	0,2	2	Hall n°2
20 01 23	Equipements mis au rebut contenant des chlorofluorocarbones : Chlorofluorocarbones	Ces déchets sont stockés dans des caisses palettes avec les déchets 16.02.11* Etanchéité de la caisse : sur rétention corten	Incinération après décontamination	1	10	Hall n°2
20 01 25	Huiles et matières grasses alimentaires	Ces déchets sont stockés dans des cubitainers plastiques de 1000 litres situés sur rétention.	Valorisation énergétique en cimenterie	1	10	Hall n°2
20 01 26	Huiles et matières grasses autres que celles visées à la rubrique 20 01 25			1	10	Hall n°2
20 01 27	Peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses	Ces déchets sont stockés dans des conteneurs de 1000 litres en PEHD.	Incinération	5	60	Hall n°1
20 01 28	Peinture, encres, colles et résines autres que celles visées à la rubrique 20 01 27					
20 01 29	Détergents contenant des substances dangereuses			1	20	Hall N°2
20 01 30	Détergents autres que ceux visés à la rubrique 20 01 29					
20 01 31	Médicaments cytotoxiques et cytostatiques	Ces déchets sont stockés dans des cartons avec une sachette en plastique le tout sur palette filmée	Incinération	0,1	1	Hall N°2
20 01 32	Médicaments autres que ceux visés à la rubrique 20 01 31			0,1	1	Hall N°2
20 01 33	Piles et accumulateurs visés aux rubriques 16 06 01, 16 06 02 ou 16 06 03 et piles et accumulateurs non triés contenant ces piles	Ces déchets sont conditionnés dans des fûts en plastique de 200 litres et stockés en rétention.	Valorisation matière	12,5	150	Hall N°2
20 01 34	Piles et accumulateurs autres que ceux visés à la rubrique 20 01 33			1	10	Hall N°2
20 01 35	DEEE : Equipements électriques et électroniques mis au rebut contenant des composants dangereux (6), autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21	Ces déchets sont stockés dans des caisses palettes Etanchéité de la caisse : sur rétention corten	Valorisation matière	2	20	Hall N°2

et 20 01 23							
20 01 36	DEEE : Equipements électriques et électroniques mis au rebut autres que ceux visés aux rubriques 20 01 21, 20 01 23 et 20 01 35	Ces déchets sont stockés dans des caisses palettes	Valorisation matière	2	20		Hall N°2
20 01 37	Bois contenant des substances dangereuses	Ces déchets sont livrés en benne et stockés dans une alvéole	Valorisation énergétique	2	25		Hall N°1
20 01 38	Bois autres que ceux visés à la rubrique 20 01 37	Ces déchets sont livrés en benne et stockés dans l'alvéole 5	Valorisation du bois	30	50		Hall N°3 / Alvéole 5
20 01 39	Matières plastiques	Ces déchets sont livrés en benne et stockés dans l'alvéole 2	Valorisation du plastique	20	100		Hall N°3 / Alvéole 2
20 01 40	Métaux	Ces déchets sont livrés en benne et stockés dans l'alvéole 8	Valorisation des métaux	30	100		Hall N°3 / Alvéole 8
20 01 99	Autres fractions non spécifiées ailleurs	Ces déchets sont livrés en pallox et stockés en alvéole	Incinération	5	100		Hall N°3 / Alvéole 3 ou 4
20 03 07	Déchets encombrants	Ces déchets sont livrés dans des cartons et stockés en alvéole	Valorisation matière	30	100		Hall N°3 / Alvéole 3 ou 4
20 03 99	Déchets municipaux non spécifiés ailleurs	Ces déchets sont livrés en pallox et stockés en alvéole	Incinération	5	100		Hall N°3 / Alvéole 3 ou 4

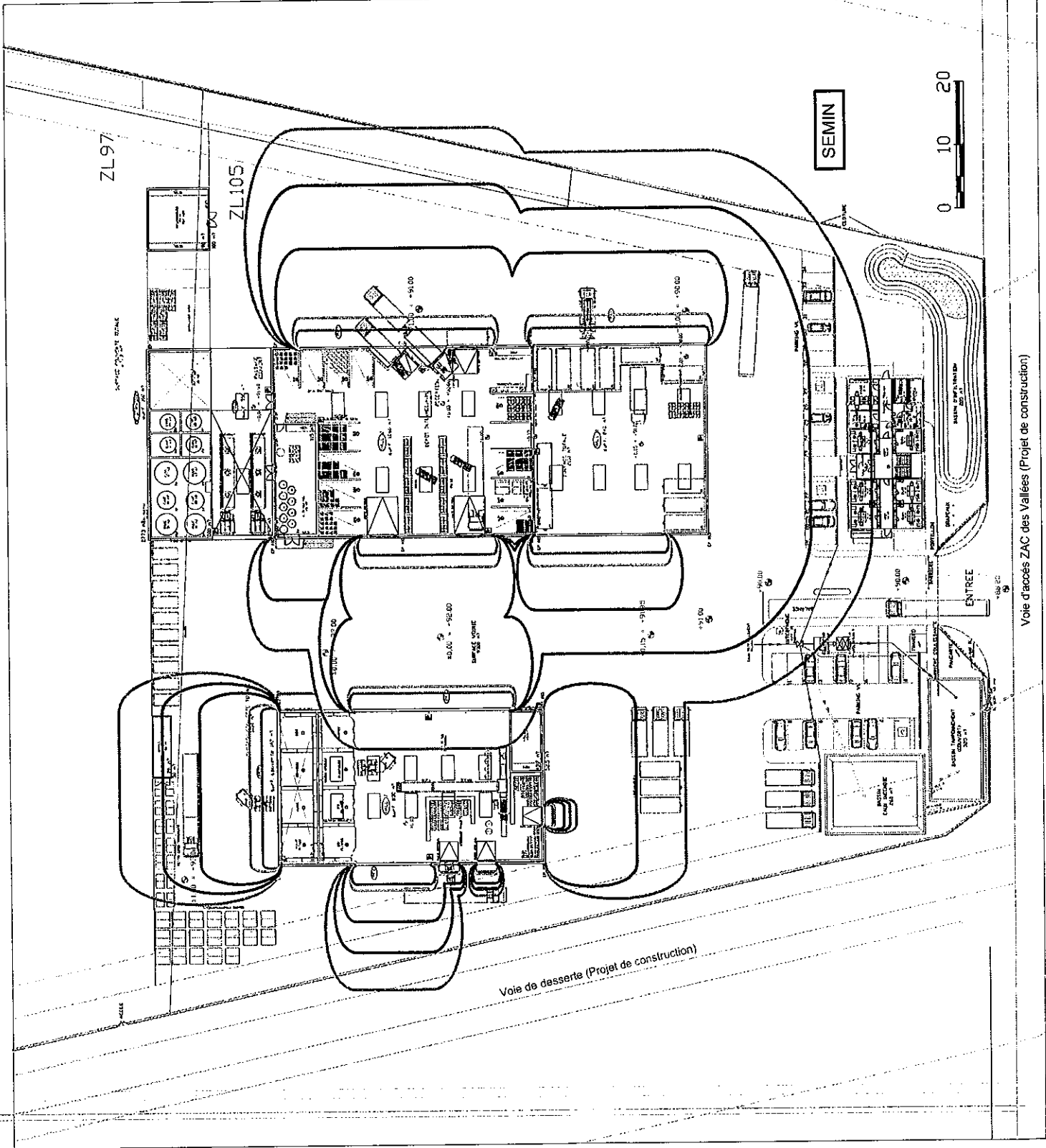
**Cartographies des zones d'effets pour les phénomènes dangereux
détaillés dans le porter à connaissance
susceptibles de sortir des limites de propriété du site de la société Remondis France située sur le
territoire de la commune d'Amblainville (60110)**

Les phénomènes dangereux modélisés sont énumérés ci-dessous :

- N° 1 : Incendie du hall n°1 ;
- N° 2 : Incendie du hall n°2 ;
- N° 3 : Incendie du hall n°3 ;

Une cartographie regroupant l'ensemble des enveloppes thermiques est détaillée ci-dessous.

Limites du site



REMONDIS
site de AMBLAINVILLE

Enveloppes des effets thermiques

Effets thermiques

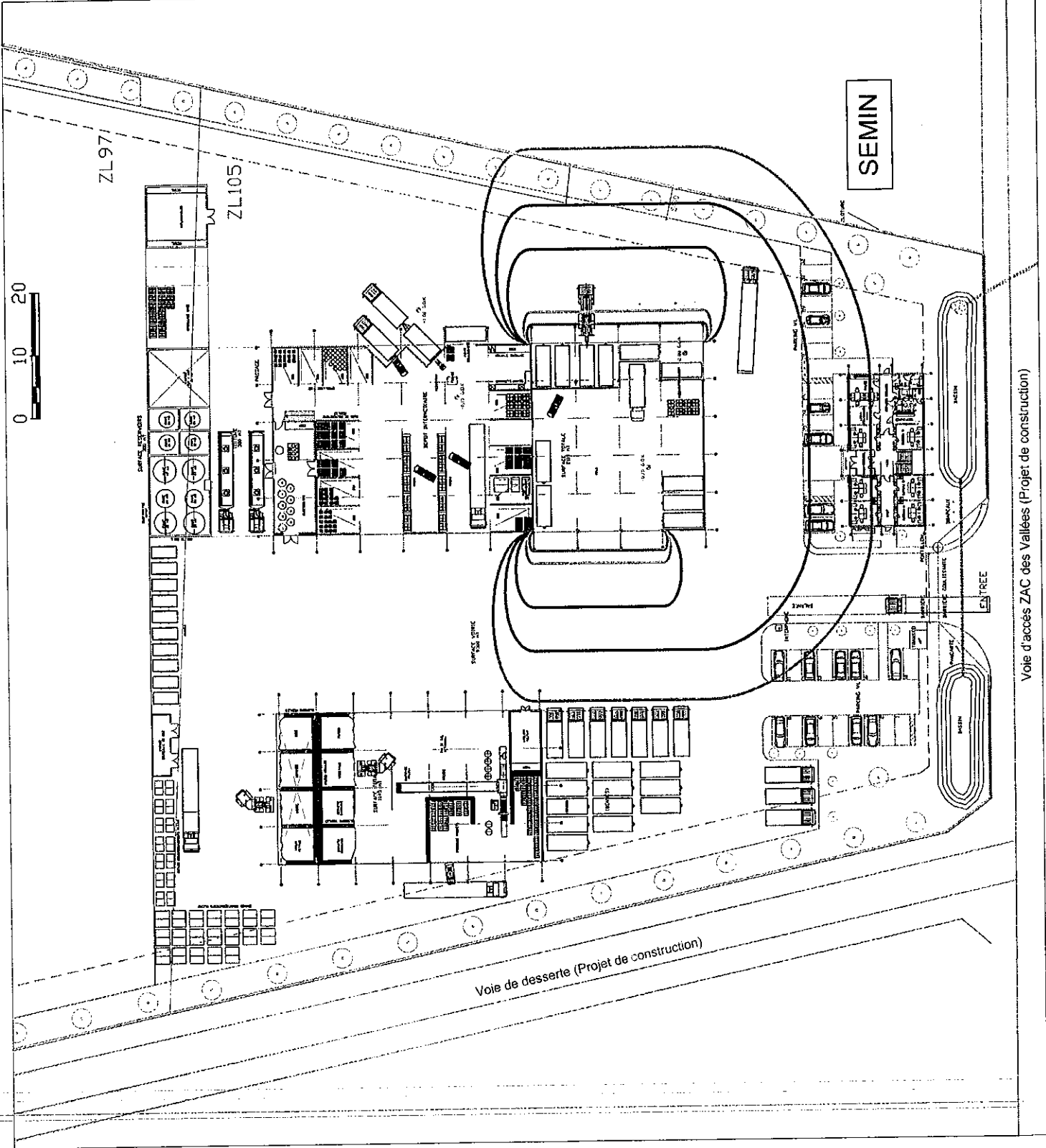
- 3 kW/m²
- 5 kW/m²
- 8 kW/m²
- 16 kW/m²
- 20 kW/m²

DATE :
01/2010

Voie d'accès ZAC des Vallées (Projet de construction)

Voie de desserte (Projet de construction)

Limites du site



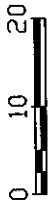
Voie de desserte (Projet de construction)

Voie d'accès ZAC des Vallées (Projet de construction)

REMONDIS	
site de AMBLAINVILLE	
Scénario résiduel 1 : incendie du hall 1	
Effets thermiques	
3 kW/m ²	_____
5 kW/m ²	_____
8 kW/m ²	_____
16 kW/m ²	_____
20 kW/m ²	_____
DATE :	01/2010

Limites du site

SURFACE EXTENSION
CA 9000 m²



ZL97

ZL105

Voie de desserte (Projet de construction)

SEMIN

REMONDIS
site de AMBLAINVILLE

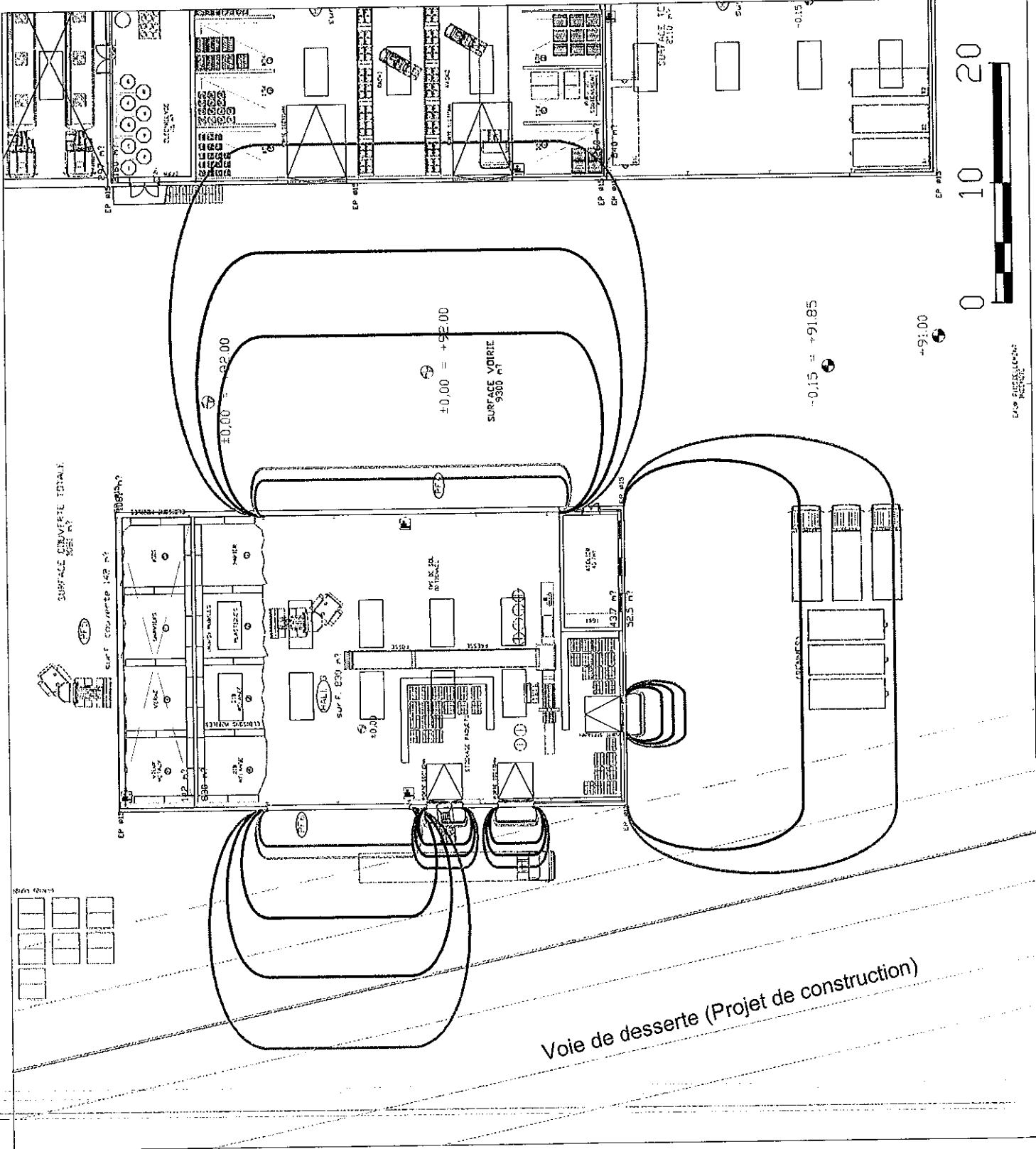
Scénario résiduel 2 : incendie du hall 2

Effets thermiques

3 kW/m ²	_____
5 kW/m ²	_____
8 kW/m ²	_____
16 kW/m ²	_____
20 kW/m ²	_____

DATE :
01/2010

Limites du site

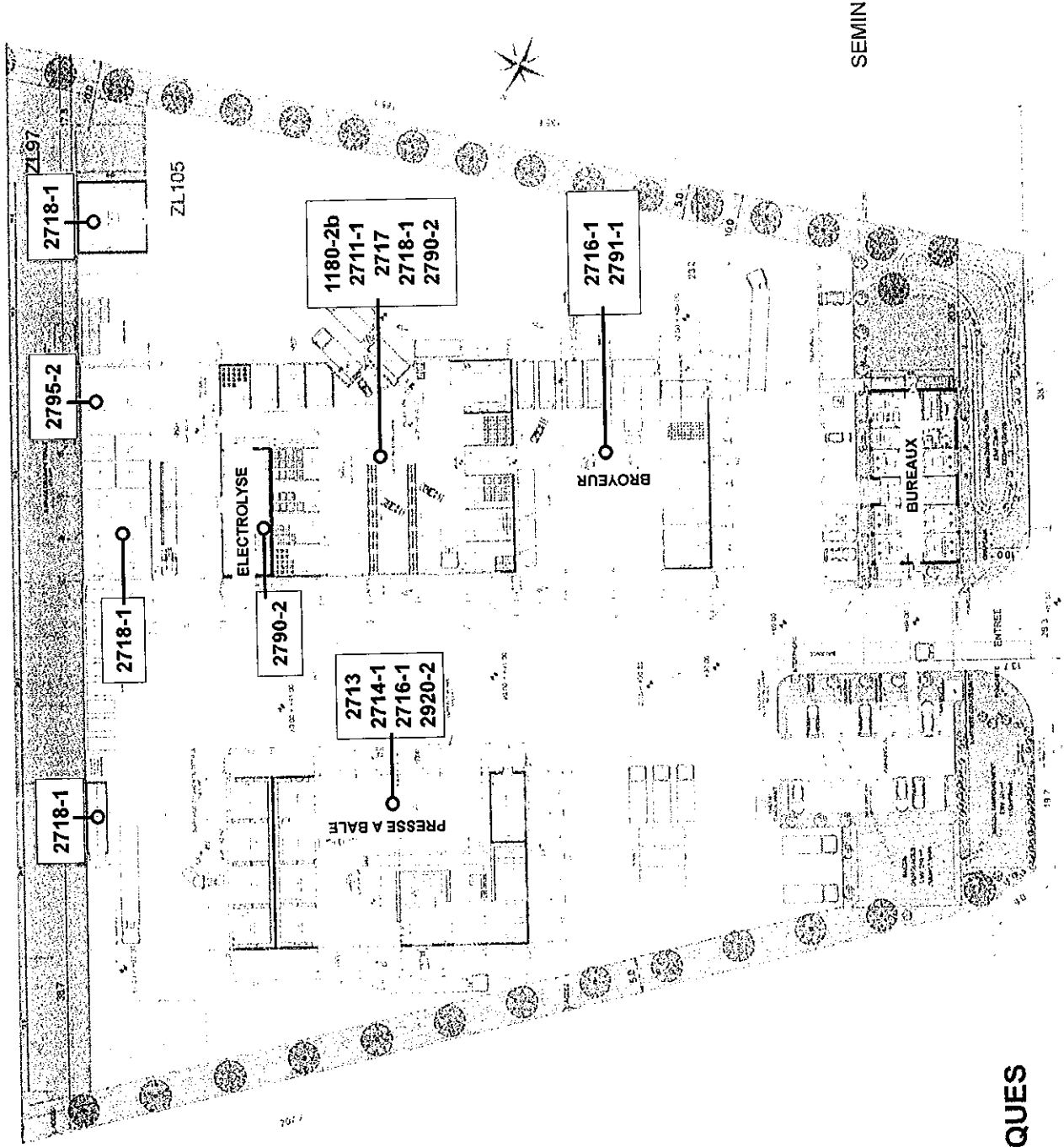


REMONDIS	
site de AMBLAINVILLE	
Scénario résiduel 3 : incendie du hall 3	
Effets thermiques	
3 kW/m ²	_____
5 kW/m ²	_____
8 kW/m ²	_____
16 kW/m ²	_____
20 kW/m ²	_____
DATE : 01/2010	



Echelle graphique

**Plan de situation de l'établissement REMONDIS FRANCE
A AMBLAINVILLE (60110)**



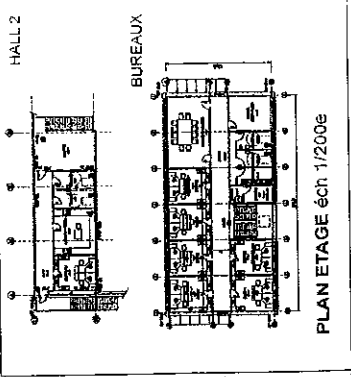
PLAN DE LOCALISATION DES RUBRIQUES

éch 1/600e

ZL88

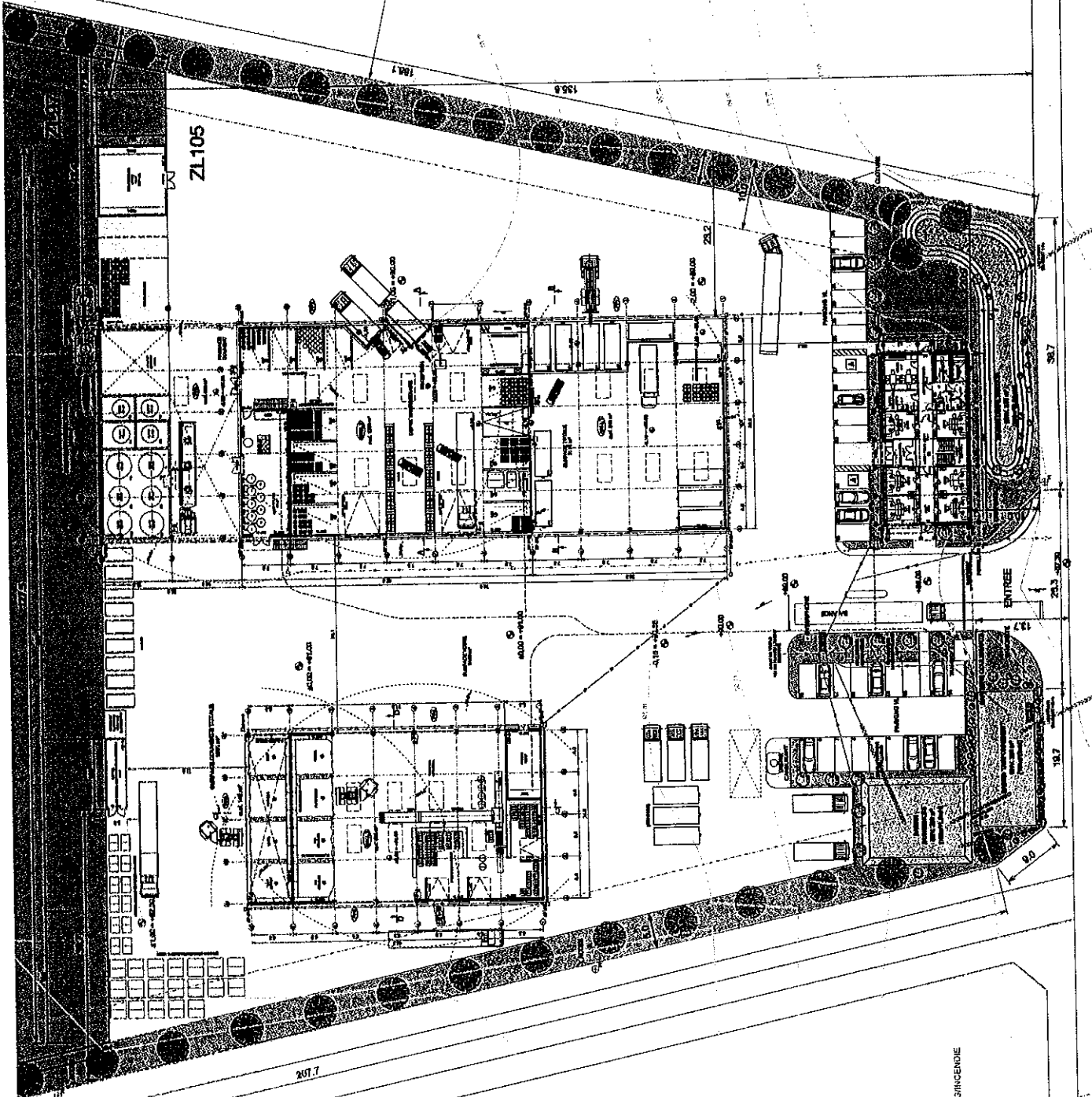
05

ZL106



ZL103

ZL105

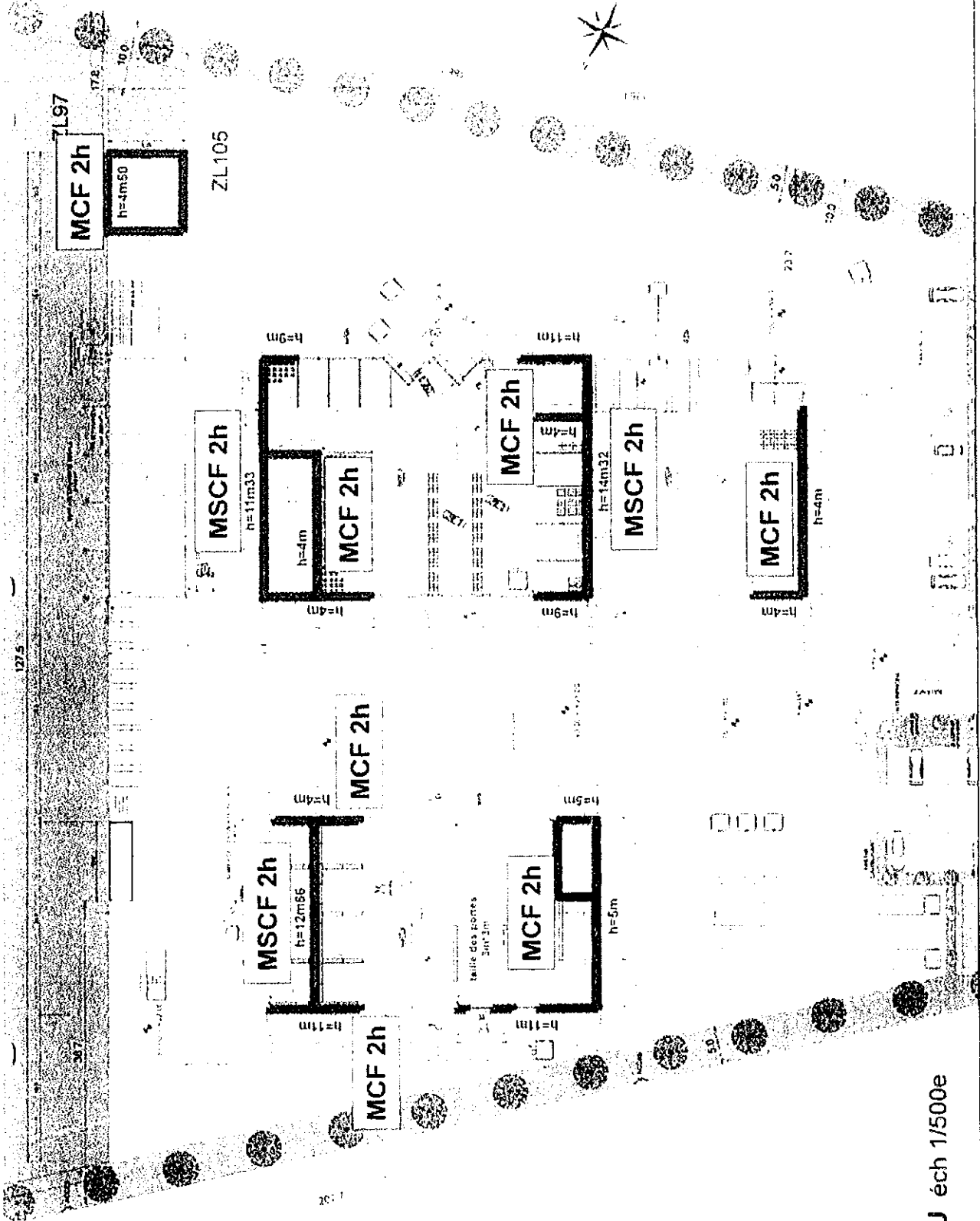


LEGENDE

- EAUX GRISSES ET NOIRES
- EAUX PLUVIALES
- EAUX DE RUISSELLEMENT PAR RAINURES
- ONZ
- ELECTRICITE
- PI FOTEAU INCENDIE
- RIA ROBINET D'INCENDIE ARME

PLAN REZ-DE-CHAUSSEE éch 1/200e

**Plan de l'emplacement des murs du site
REMONDIS FRANCE A AMBLAINVILLE (60110)**



LEGENDE

- MCF 2h** NIVEAU COUPE-FEU
- MURS SEPARATIFS
- HAUTEUR 9 ou 11 m
- HAUTEUR 5 m
- HAUTEUR 4 m

PLAN - MURS COUPE-FEU éch 1/500e

